



# Compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2015

L'an deux mil quinze, le **27 mars**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2015

## ORDRE DU JOUR

### 1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Acquisition et déclassement des voiries du lotissement « Le Hameau des Palisses » dans le domaine public communal
- 1.2. Convention financière entre la commune de Crolles et l'OPAC 38 dans le cadre de l'opération de construction « Eco Centre » Tranche 2
- 1.3. Médiathèque : demande de versement de la 2<sup>ème</sup> tranche de subvention de l'Etat pour l'équipement en mobilier des bibliothèques publiques

### 2. Affaires financières

- 2.1. Reprise anticipée des résultats 2014
- 2.2. Affectation des résultats 2014
- 2.3. Taux d'imposition 2015
- 2.4. Révisions des autorisations de programme
- 2.5. Budgets primitifs 2015

### 4. Affaires sociales

- 4.1. Subvention pour l'association ADEF – Reliquat 2014
- 4.2. Subventions et adhésions 2015 aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire

### 5. Affaires jeunesse et vie locale

- 5.1. Subvention 2015 pour la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- 5.2. Convention de partenariat entre la commune et la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes »

### 6. Affaires sportives – vie associative

- 6.1. Subvention 2015 aux associations sportives, culturelles et du patrimoine
- 6.2. Subvention événementielle Isabelle LAFAYE-MARZIOU – Sport de haut niveau
- 6.3. Subvention événementielle Thomas MEUNIER – Jeune espoir
- 6.4. Subvention événementielle Famille MAURE – Sport de haut niveau

### 8. Affaires culturelles

- 8.1. Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'association « Ensemble Musical Crollois »
- 8.2. Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'association « Musica Crolles »

### 9. Ressources humaines

- 9.1. Contrat d'assurance des risques statutaires – Démarche de consultation groupée avec le Centre de gestion de l'Isère (CDG 38)
- 9.2. Gratifications pour les stagiaires
- 9.3. Subvention définitive 2014 et acompte sur la subvention 2015 pour le Comité des Œuvres Sociales (COS)

**PRESENTS :** Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS (à partir de la délibération n° 020-2015), CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN  
MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD, PIANETTA

**ABSENTS :** Mme. BOURDARIAS (jusqu'à la délibération n° 019-2015)  
MM. BOUKSARA (pouvoir à M. PEYRONNARD), GIMBERT, LE PENDEVEN (pouvoir à Mme. PAIN), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN)

Mme. Martine DEPETRIS a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

## **1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **Délibération n° 017-2015 :Acquisition et déclassement des voiries du lotissement « Le Hameau des Palisses » dans le domaine public communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles énoncées ci-dessus pour les classer dans le domaine public communal en tant que voies ouvertes à la circulation,
- de lui conférer tous pouvoirs pour signer les documents afférents et, notamment, les compromis de vente, les documents d'arpentage et les actes de cession authentiques.

### **Délibération n° 018-2015 :Convention financière entre la commune de Crolles et l'OPAC 38 dans le cadre de l'opération de construction « Eco Centre » Tranche 2**

L'implantation de logements sociaux est prévue dans le cadre de la deuxième tranche de l'opération EcoCentre.

Réalisée par l'OPAC 38, constructeur et bailleur social, cette opération mixte prévoit la construction d'un bâtiment en R+2 composé de :

- 5 locaux d'activités en rez-de-chaussée ;
- 12 logements sociaux aux premier et deuxième niveaux, répartis en 4 PLAI et 8 PLUS.

La construction sera labellisée BBC (Bâtiment Basse Consommation) et respectera la réglementation thermique 2005 (RT2005) applicable au moment du dépôt de PC initial de 2010, tout en étant conforme aux niveaux de performance de la RT2012. Le prix de revient prévisionnel de l'opération est de 1 828 733.33 € TTC.

Une évolution du projet, permettant de mieux prendre en compte le vis-à-vis avec le bâtiment existant, tout en conservant le nombre de places de stationnement initial du projet, entraîne un surcoût estimé par l'OPAC 38 à 20 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le versement d'une subvention à l'OPAC 38 à hauteur de 84 446 € TTC ;
- approuve le versement d'une subvention d'équipement à l'OPAC 38 à hauteur de 20 000 € TTC maximum ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière traduisant les engagements entre la commune de Crolles et l'OPAC 38.

### **Délibération n° 019-2015 :Médiathèque : demande de versement de la 2<sup>ème</sup> tranche de subvention de l'Etat pour l'équipement en mobilier des bibliothèques publiques**

La commune a sollicité le soutien de l'Etat pour la construction de la médiathèque dans le cadre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour le versement de la deuxième tranche de subvention (87 586 €) pour l'acquisition du mobilier de la médiathèque.

## 2 - AFFAIRES FINANCIERES

### Délibération n° 020-2015 : Reprise anticipée des résultats 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :

- inscrit les restes à réaliser 2014 au vu de l'état fourni au trésorier.
- reprend au budget primitif 2015 les résultats tels que présentés aux tableaux ci-dessous :

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		1 615 810.78	2 347 920.07	
Résultat antérieur reporté		1 150 225.04		680 321.98
Résultat de clôture 2014		2 766 035.82	1 667 598.09	
Restes à réaliser			597 382.02	399 248.00

<b>BUDGET EAU</b>	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		123 646.59	711 689.65	
Résultat antérieur reporté (après affectation)		396 444.34		1 203 249.79
Résultat de clôture 2014		520 090.93		491 560.14
Restes à réaliser			623 932.85	

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes d'inv
Résultat de l'exercice	74 880.14			178 111.62
Résultat antérieur reporté (après affectation)		82 835.33	131 884.08	
Résultat de clôture 2014		7 955.19		46 227.54
Restes à réaliser			39 022.06	

### Délibération n° 021-2015 : Affectation des résultats 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), reprend au budget primitif 2015 les résultats de la section de fonctionnement tels que ci-dessous :

	<b>BUDGET COMMUNAL</b>	<b>BUDGET EAU</b>	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>
Résultat à affecter	2 766 035.82	520 090.93	7 955.19
Besoin de financement de la section d'investissement	1 865 732.11	132 372.71	0
Affectation en section d'investissement (compte 1068)	1 865 732.11	132 372.71	0
Affectation en section de fonctionnement (compte 002)	900 303.71	387 718.22	7 955.19

### Délibération n° 022-2015 : Taux d'impositions 2015

Conformément à ce qui a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, il est envisagé de conserver inchangés par rapport à 2014 les taux communaux des 3 impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les taux d'imposition suivants à appliquer pour 2015 :

- taxe d'habitation : 11.73 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.92 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.11 %

### **Délibération n° 023-2015 : Révision des autorisations de programme**

Le conseil municipal a instauré, par ses délibérations n° 53 et 54-2012 du 02 avril 2012, le régime des autorisations de programme et son règlement financier ainsi que leur création.

Au vu des derniers éléments de programmation connus pour actualiser les programmes en cours ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions) des suffrages exprimés, décide :

- de réviser les Autorisations de Programme existantes conformément au tableau présenté ;
- d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau présenté.

### **Délibération n° 024-2015 : Budgets primitifs 2015**

La loi de finances 2015 confirme et accentue la diminution des dotations versées par l'Etat qui concentre l'effort de rétablissement des finances publiques sur une réduction des dépenses publiques de 50 Mds€ d'ici 2017.

Ce contexte a des répercussions sur les finances des collectivités territoriales mises à contribution dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité par un prélèvement qui sera opéré sur la dotation globale de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) des suffrages exprimés, vote le budget principal 2015 qui s'équilibre à 18 827 113.71 € en fonctionnement et 11 730 204.97 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vote le budget 2015 de l'eau qui s'équilibre à 557 718.22 € en fonctionnement et 1 261 301.07 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vote le budget 2015 de l'assainissement qui s'équilibre à 1 021 105.19 € en fonctionnement et 305 733.73 € en investissement.

## **4 - AFFAIRES SOCIALES**

### **Délibération n° 025-2015 : Subvention pour l'association ADEF – Reliquat 2014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le versement à l'ADEF d'une subvention supplémentaire d'un montant de 900 € correspondant à 74.3 % du coût global du loyer et des charges pour la période d'avril à décembre 2014, suite à leur déménagement.

### **Délibération n° 026-2015 : Subventions et adhésions 2015 aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés :

- approuve le versement aux associations ci-dessous des subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention proposée</b>
Soleil Rouge	Financer l'intervention de clowns professionnels auprès des enfants hospitalisés en service pédiatrique du CHU de Grenoble	<b>300,00 €</b>
Les Potagers sous la Dent	Achat d'une ruche éducative et de mobiliers pour compléter l'existant	<b>1120,00 €</b>
Accueil demandeur d'asile (ADA)	Accueillir les demandeurs d'asile de l'Isère, Savoie et Haute Savoie, Soutenir les usagers dans les démarches administratives.	<b>1 000,00 €</b>
Association pour l'enseignement des enfants malades à domicile et à l'hôpital (AEEMDH)	Dispenser des cours auprès des collégiens et lycéens malades	<b>400,00 €</b>
Secours Populaire – Comité de Froges Belledonne	Assurer une aide à l'alimentation, aux vacances et à la culture pour des familles défavorisées	<b>1 500,00 €</b>

Les Restaurants du cœur et Relais de l'Isère	Assurer une aide pour l'alimentation des familles défavorisées	500,00 €
Club Arthaud	Organiser des loisirs, des vacances et des rencontres au sein du club. Défendre les intérêts des personnes âgées	6 100,00€
Locomotive	Accompagnement des enfants atteints de cancers ou de leucémie hospitalisés au CHU de Grenoble	150,00 €
Phares	Accompagner et soutenir les personnes âgées dans les services gériatriques du CHU de Grenoble	400,00 €
Allo Maltraitance Personnes Agées et/ou Handicapées (ALMA)	Permanences d'écoute téléphonique et de conseil pour des personnes handicapées et/ou âgées, victimes de maltraitance	300,00 €
Amicale des Locataires (CNL) de Crolles	Défense des droits et gestion des problèmes des locataires des logements sociaux crollois	800,00 €
Association Française contre les Myopathies - délégation Isère (AFM)	Permettre le départ en vacances de personnes atteintes de maladies neuromusculaires	250,00 €
Aide et Action	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale et développement d'activités intergénérationnelles - l'association participe aux « parcours découverte » périscolaires de la commune	500,00 €

- décide de soutenir l'association Alertes 38, regroupant divers acteurs de la gérontologie, par le biais d'une adhésion de soutien de 75 €.

## 5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE

### Délibération n° 027-2015 : Subvention 2015 pour la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

La convention de partenariat avec l'association MJC de Crolles prévoit un engagement de la commune à soutenir financièrement l'association, sous réserve d'un vote annuel de la subvention par le conseil municipal.

Le bilan d'activités 2014 correspond aux objectifs fixés. Le projet et le budget prévisionnel de l'année 2015 ont été transmis par la MJC lors de la commission paritaire du 29 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés, octroie à la MJC une subvention de 220 600 €.

### Délibération n° 028-2015 : Convention de partenariat entre la commune et la fédération régionale « Les MJC en Rhône-Alpes »

La MJC de Crolles est fédérée à la fédération « les MJC en Rhône Alpes » qui est chargée de l'emploi du directeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention élaborée pour une durée d'un an entre la commune et la fédération régionale « les MJC en Rhône Alpes »,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- octroie à la fédération régionale « les MJC en Rhône Alpes », une subvention pour la mission fédérale d'un montant de 69 000 €, identique à l'année précédente.

## 6 – AFFAIRES SPORTIVES – VIE ASSOCIATIVE

### Délibération n° 029-2015 : Subventions 2015 aux associations sportives, culturelles et du patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, d'approuver l'attribution des subventions selon la répartition proposée donnant la synthèse ci-dessous :

	Subventions de fonctionnement		Aides aux projets spécifiques	
	Montant global proposé	Rappel BP 2015	Montant global proposé	Rappel BP 2015
<b>Sport</b>	<b>90 650 €</b>	90 650 €	<b>5 200 €</b>	20 000 € (dont sportifs de haut niveau)
<b>Culture</b> (hors écoles de musique)	<b>33 350 €</b> (dont 8 000 € de coproductions)	34 350 €	<b>1 000 €</b>	Pris sur l'enveloppe globale culture (34 350 €)
<b>Patrimoine</b>	<b>4 930 €</b>	6 300 €	<b>1 000 €</b>	Pris sur l'enveloppe globale patrimoine (6 300 €)
<b>Vie associative</b>	<b>4 210 €</b>	6 000 €	<b>1 200 €</b>	Pris sur l'enveloppe globale vie associative (6 000 €)
<b>Animation</b>	<b>7 000 €</b>	7 000 €	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>140 140 €</b>	144 300 €	<b>8 400 €</b>	20 000 € (+ 3 200 € pris sur enveloppe globale culture, patrimoine et vie associative)

### Délibération n° 030-2015 : Subvention événementielle Isabelle Lafaye-Marziou – Sport de haut niveau

Isabelle Lafaye - Marziou, résidente à Crolles et membre actif de l'association Chartreuse Belledonne Tennis de Table, prépare les prochains Championnats d'Europe qui se dérouleront au Danemark en octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés :

- attribue à Isabelle Lafaye une subvention d'un montant de 5 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### Délibération n° 031-2015 : Subvention événementielle Thomas Meunier – Jeune espoir

Thomas Meunier, un jeune résidant crollois de 14 ans et membre du club ski nordique Belledonne Chamrousse, est entré au Pôle d'excellence sportive à Villard de Lans. Il participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales et, notamment, à la dernière Coupe d'Europe en Slovénie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (4 abstentions) des suffrages exprimés :

- attribue à Thomas Meunier une subvention d'un montant de 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### Délibération n° 032-2015 : Subvention événementielle famille Maure – Sport de haut niveau

Antoine Maure, résidant à Crolles, est inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau en ski alpin (sport adapté) et a été sélectionné pour participer aux championnats du monde en Suède du 14 au 20 avril 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés :

- attribue aux parents d'Antoine Maure une subvention d'un montant de 800 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## 8 – AFFAIRES CULTURELLES

### **Délibération n° 033-2015 : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'association « Ensemble Musical Crollois »**

Une convention biannuelle a été passée avec l'association « Ensemble Musical Crollois » dans laquelle cette dernière s'engage envers la commune de Crolles à participer au développement de sa politique culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés, attribue à l'association « Ensemble Musical Crollois » une subvention totale de 191 000 €, dont 181 000 € de fonctionnement, 2 000 € pour l'action culturelle et 8 000 € pour le projet « Musique et école ».

### **Délibération n° 034-2015 : Attribution d'une subvention pour l'année 2015 à l'association « Musica Crolles »**

Une convention biannuelle a été passée avec l'association « Musica Crolles » dans laquelle cette dernière s'engage envers la commune de Crolles à participer au développement de sa politique culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés, attribue à l'association « Musica Crolles » une subvention de fonctionnement de 70 800 €.

## 9 - RESSOURCES HUMAINES

### **Délibération n° 035-2015 : Contrat d'assurance des risques statutaires – Démarche de consultation groupée avec le Centre de gestion de l'Isère (CDG 38)**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère peut souscrire des contrats d'assurance groupés pour les risques statutaires pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques, avec comme possibilité d'obtenir des propositions financières plus intéressantes que celles reçues par la commune seule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à associer la commune à cette démarche du CDG38.

### **Délibération n° 036-2015 : Gratifications pour les stagiaires**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions) des suffrages exprimés, décide, suite aux évolutions législatives (loi du 10 juillet 2014) :

- d'abroger les délibérations n° 25/2010 et 81-2012,
- d'instituer le régime suivant de gratification des stages :
  - \* la possibilité de versement d'une gratification de 200 € pour un stage d'une durée de 4 ou 5 semaines, de 300 € pour un stage d'une durée de 6 ou 7 semaines, de 400 € pour 8 semaines de stage,
  - \* le versement d'une gratification en cas de réalisation d'un stage d'au moins 2 mois, dont le montant dépend de la date de signature de la convention de stage :
    - jusqu'au 30 novembre 2014 inclus, la gratification mensuelle est égale à 12.50 % du plafond de la sécurité sociale ;
    - entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et le 31 août 2015 inclus, la gratification mensuelle est égale à 13.75 % du plafond de la sécurité sociale ;
    - à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la gratification mensuelle est égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale.
  - \* pour les stages d'une durée inférieure à 2 mois, la suppression possible du versement de l'indemnité en cas de défaillance du stagiaire (absence non justifiée, mission non respectée...),
  - \* le bénéfice pour les stagiaires de la même prise en charge des abonnements aux transports collectifs que les agents de la commune, à hauteur de 50 %.

**Délibération n° 037-2015 : Subvention définitive 2014 et acompte sur la subvention 2015  
pour le Comité des Œuvres Sociales (COS)**

Conformément aux dispositions de la convention passée avec le COS, le réajustement de la subvention définitive 2014 et l'acompte de la subvention 2015 sont versés en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, décide de verser au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal :

- 4 460.18 € au titre de la régularisation de la subvention 2014,
- 2 304.20 € au titre de la régularisation pour les enveloppes des agents nouveaux arrivants et des retraités en 2014,
- 164 687 € au titre de la subvention provisoire 2015 (dont 30 000 € d'acompte déjà versé)



***La séance est levée à 23 H 44***



Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles